

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **46 (1920)**

Heft 11

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

M. Banki nous affirme en plus dans sa lettre, qu'il est un vieux praticien; je ne dis pas le contraire mais je crois de mon côté, pouvoir affirmer sans crainte d'être démenti, que sa longue pratique ne s'est guère exercée jusqu'à maintenant dans la construction des turbines hydrauliques.

Prilly, le 11 mai 1920,

L. DU BOIS.

La traction électrique sur les grands réseaux de chemins de fer.

M. Parodi, ingénieur chef des Services électriques de la Compagnie d'Orléans, publie, sous ce titre, dans la *Revue générale des chemins de fer* (numéro de janvier 1920, qui vient de paraître), une étude basée sur « la documentation recueillie au cours de voyages d'études effectués en Angleterre, en Italie, en Suisse et aux Etats-Unis en 1913, 1914 et 1919 ». Nous en reproduisons la conclusion :

« Il semble que dans l'état actuel de l'industrie électrique, le système de traction par *courant continu à haute tension* soit le seul dont on puisse préconiser l'emploi en France.

» Ce système fournit une solution complète et satisfaisante de tous les problèmes de la grande traction, tant au point de vue de la construction des lignes qu'à celui des machines, et on peut envisager sans aucune crainte son application étendue à nos lignes européennes.

» Au point de vue financier ce système donne également tout apaisement dans tous les cas où l'intensité du trafic est suffisante pour justifier un changement du mode actuel de traction car il permet l'utilisation de l'énergie produite par les centrales industrielles au minimum de prix. Il permet d'effectuer des installations qui ne sont certes pas plus coûteuses que celles entraînées par les systèmes à courant alternatif, si on tient compte de dépenses assez mal déterminées qu'entraîne la protection contre les troubles sur les lignes télégraphiques et téléphoniques.

» Les dépenses d'entretien et de réparation des différentes parties du système paraissent être dans leur ensemble plus faibles que pour les autres modes de traction et à ce point de vue tous les renseignements recueillis sont absolument concordants.

» En ce qui concerne enfin la réalisation même de l'électrification, il semble aussi que ce soit le système qui présente le moins d'aléas puisque toutes les sociétés américaines et européennes sont familiarisées avec la construction du matériel à courant continu, à moyenne et à haute tension. »

Conférence sur le principe de relativité

Le *Bulletin technique* aura la bonne fortune de publier prochainement un résumé des leçons si remarquables que M. Ed. Guillaume, docteur ès sciences, fait à l'Université de Lausanne sur le « principe de relativité ».

Le fer « Armco » et le fer « électrolytique »

M. A. Gouvy a fait, le 23 avril dernier, devant la « Société des Ingénieurs civils de France » une conférence sur le métal « Armco » ou fer en lingots presque chimiquement pur, puisqu'il contient 99,9 % de Fe, fabriqué en grandes masses, au four Martin basique, par l'*American Rolling Mill Company* et doué de propriétés susceptibles d'applications utiles à l'industrie.

« A la suite de M. Gouvy, M. L. Guillet, qui fait autorité en ces matières, prit la parole pour affirmer que le *fer électrolytique* ne le cédait en rien au fer *Armco* si ce n'est pour la confection des tôles qui ne serait pas encore tout à fait au point et rappelle que « la fabrication du fer électrolytique ¹ qui a préoccupé tant de personnes, est sortie d'un laboratoire suisse que dirigeait M. A. Boucher, si connu dans tous les milieux de forces hydrauliques et d'électrochimie ».

Société Suisse des Ingénieurs et des Architectes

Communication du Secrétariat.

La cotisation annuelle de 15 francs, pour 1920, sera prochainement prise en remboursement. Prière aux membres de la Société de donner à leur personnel les instructions pour que les mandats ne soient par retournés.

Quelques mots sur l'activité de la Section neuchâteloise de la S. I. A. pendant le premier trimestre 1920.

Le 27 janvier, M. Martenet, ingénieur, expose à la section son système de *compteur à tarif multiple*. A Neuchâtel comme partout ailleurs le courant électrique est inégalement employé et pour chercher à régulariser son emploi, il faut livrer l'énergie meilleur marché aux heures où elle est le moins demandée. Plusieurs solutions ont été proposées un peu partout, mais le principal obstacle à une prompt réalisation est la complication et le coût élevé des appareils.

La partie intéressante de ce nouveau système est qu'il permet de transformer n'importe quel système de compteur sans rien changer à ses organes, en compteur à tarif multiple par simple jonction électrique à une horloge appropriée.

Le système consiste à offrir à l'abonné l'énergie électrique à des prix différents suivant les heures de la journée et ce résultat est obtenu par des arrêts plus ou moins prolongés du compteur; dans un espace de deux minutes par exemple si l'on veut obtenir une réduction de 50 % sur le tarif de base, le compteur sera arrêté pendant une minute tandis que pendant la minute suivante il fonctionnera normalement; pour une réduction de 75 % il sera arrêté pendant 90 secondes et marchera pendant 30", etc., etc. C'est une horloge centrale qui provoque ces différentes interruptions et commande ainsi tous les compteurs d'une maison ou même d'un quartier.

La dépense pour transformer les 12.000 compteurs de Neuchâtel est ainsi réduite à sa plus simple expression. Un aperçu sur les multiples applications domestiques et industrielles du système termine la causerie et M. Martenet est chaleureusement applaudi.

Le 13 avril, M. Wey, ingénieur rural, expose brillamment la question du *morcellement parcellaire et l'activité de l'Etat dans la nouvelle répartition*. Une culture rationnelle veut des terrains sains et groupés. La première question pour une grande partie du canton de Neuchâtel est donc celle du drainage et M. Wey expose le projet complet de drainage, puis à l'aide de plans teintés de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel il nous montre à quelle division sans fin les hasards des héritages et des marchés entre paysans ont amené les terrains cultivables du canton. Puis d'autres plans montrent le projet de regroupement de l'Etat.

¹ Cette fabrication a été décrite dans le *Génie civil* des 23 et 30 août et 6 septembre 1919, par M. J. Escard.

Après cette très intéressante question la section adopte en principe le projet de statuts centraux révisés et donne mandat à son président, M. Prince, architecte, pour agir dans ce sens à la réunion des présidents à Berne.

Citons encore une démarche de la commune de Neuchâtel demandant à la section d'organiser entre ses membres un concours d'idées pour l'extension de la ville en quartier de petites villas au nord du verger des Cadolles.

Une commission a élaboré un programme, discuté avec la commune le montant des prix à fixer, tout est prêt, le concours se rend le 11 juin. Le jury aussi démocratique que possible est formé par les concurrents eux-mêmes : il va de soi que chacun sur son bulletin de vote a le devoir de se mettre en premier rang, celui qui aura été mis le plus souvent en second obtiendra le prix. Nous aurons l'occasion de revenir en temps et lieu sur ce concours et sur le résultat un peu problématique de ce jugement un peu spécial entre pairs.

Le 22 avril la section, à la demande de la société des entrepreneurs, se réunissait pour discuter de la grève des maçons qui nous gênerait si nous avions du travail. En principe et à l'unanimité la section a décidé de soutenir jusqu'à la gauche et par tous les moyens en son pouvoir les entrepreneurs contre les ouvriers qui chez nous comme ailleurs, vont si loin qu'il est urgent de mettre un terme à ces prétentions exagérées. La grève des maçons a été votée au scrutin secret mais chacun devait signer son bulletin de vote de manière à permettre un contrôle facile des oiseaux rares que Zurich nous envoie pour venir secouer notre quiétude. Ça serait extrêmement drôle si ce n'était pas dangereux, les masses des ouvriers du bâtiment ont perdu toute indépendance et sont complètement entre les mains des comités aussi anonymes que bolchévistes. Ces revendications n'ont donc plus rien d'intéressant et c'est le moment de tenir jusqu'au bout.

J. BÉGUIN.

CARNET DES CONCOURS

Commune du Châtelard-Montreux. Monument commémoratif à Eugène Rambert, à Clarens.

Ce concours est ouvert à tous les artistes suisses établis avant le 1^{er} janvier 1919 dans le canton de Vaud. Il consiste dans l'étude d'un monument dont le coût est arrêté à 10'000 fr. au maximum. Pourront être mis hors concours les projets dont le coût sera évidemment supérieur à la somme prévue pour la construction du monument.

Une somme de 600 fr. est mise à disposition du Jury pour récompenser les trois meilleurs projets. Le Comité se réserve toute liberté d'action pour l'élaboration des plans définitifs.

Le Jury chargé de répartir les primes est composé de Messieurs :

le D^r Mercanton, à Montreux,
Eugène Bron, architecte de l'Etat de Vaud, à Lausanne,
Jean Morax, peintre, à Morges,
Reymond Günthert, sculpteur, à Chardonnas,
E. Dubochet, secrétaire, à Territet,
avec comme suppléant M. Alexis Chessex, ingénieur, à Territet.

Les projets sont à livrer pour le 30 juin 1920 au plus tard à la Direction des Travaux de la Commune du Châtelard-Montreux.

Temple national dans la Commune du Châtelard-Montreux.

La Société du Temple national de Clarens ouvre un concours entre tous les architectes suisses domiciliés en Suisse, pour l'étude d'un temple protestant à construire sur l'emplacement sis « Sur Muraz ».

Le Jury chargé d'examiner les projets est composé de MM. les architectes :

Eugène Bron, à Lausanne,
Frédéric Broilliet, à Fribourg.
Edmond Fatio, à Genève.

Font également partie de ce Jury M. Charles Mettraux, pasteur à Montreux, et M. Ernest Mayor, député à Clarens.

M. Guillaume Revilliod, architecte à Genève, est suppléant, et M. H. Chappuis, ingénieur communal fonctionnera comme secrétaire.

Les projets devront être remis le 1^{er} octobre 1920 avant 5 h. du soir au bureau de la Direction des Travaux de la Commune du Châtelard.

Une somme de 6500 fr. est mise à disposition du Jury pour être répartie entre 3 ou 4 projets, la Société se réservant en outre le droit d'acheter les projets non primés au 80 % de la valeur de la dernière prime délivrée.

Pour l'élaboration des plans définitifs la Société se réserve toute liberté d'action.

Le programme de ce concours est délivré contre une finance de 2 fr. par la Direction des Travaux de la Commune du Châtelard.

Calendrier des Concours.

LIEU	OBJET	TERME	PRIMES	PARTICIPATION
Berne	Gymnase	—	Fr. —	Architectes de la ville de Berne.
Genève	Bâtiments universitaires	—	—	Architectes genevois établis dans le canton ou hors du canton.
Genève (Saconnex)	Bâtiments communaux	15 juin 1920	10 000	Architectes suisses établis dans le canton de Genève.
Vallorbe	Plans d'aménagements	15 juin 1920	2500 et 1000 pour achats	Architectes suisses domiciliés dans le canton de Vaud.
Lausanne	Types d'habitations économiques	30 juin 1920	2500	Architectes domiciliés dans les cantons de Vaud, Genève, Neuchâtel, Fribourg, Jura bernois.
Châtelard-Montreux id.	Temple Monument Rambert	1 ^{er} octobre 1920 30 Juin 1920	6500 600	Architectes suisses. Artistes suisses établis dans le canton de Vaud avant le 1 ^{er} janvier 1919.